

Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 43-2023

«Réaménagement du parking de la Maison de commune et d'un écopoint avec conteneurs enterrés»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 26 octobre dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée de Madame Aurélie Fayet, et Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, François Morier, Christian Trinca Colonel (excusé), Gabriel Racciatti (excusé), Gaétan Möckli (excusé), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Etaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaurin, Patrick Oppliger et Denis Favre, ainsi que Monsieur Yann Gilliéron, Chef de service du BT

La CT s'est encore réunie le 14 novembre afin de préparer le présent rapport.

Le but de ce préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction pour le réaménagement du parking de la Maison de commune et d'un écopoint avec conteneurs enterrés. Cette demande fait suite à l'approbation d'un crédit d'étude pour le même objet – préavis 23-2022.

Observations de la CT :

Pour commencer par la modernisation de l'éco-point, la variante proposée est conforme avec le marché de fourniture globale en cours depuis 2021, avec une première réalisation effectuée au chemin des Ecureuils.

Ici on aura 7 conteneurs enterrés avec en détail :

- 3 pour les incinérables soit 21 m3
- 2 pour le papier / carton soit 14 m3
- 1 pour le verre soit 5 m3 (isolé contre le bruit)
- 1 pour les vêtements (Tex-Aid) soit 7 m3
- 1 puit de réserve prêt pour une future attribution

Pour comparaison un conteneur sur roue représente 0.8 m3

En plus, deux conteneurs aériens (en cabane) pour le PET et l'aluminium seront également disponibles.

Au total ce nouvel écopoint a été calculé avec une capacité (arrondie), plus grande que nécessaire, le tout basé sur 4 ramassages par mois.

Le système retenu nécessite le ramassage par camion grue spécifique Kinshofer-Villiger. La manœuvre de ce camion dans les gabarits du nouveau parking a été testée et validée.

La vidange des écopoint se fera en matinée soit idéalement entre 10h et 11h30.

Pour les incinérables, il nous a été confirmé par la municipalité que les sas de chargement retenus sont compatibles avec toutes les dimensions de sac taxés.

Avec la mise en place de cet écopoint, le service de collecte des déchets porte à porte sera supprimé pour la zone de desserte concernée (A). Seule les compostables dans les conteneurs bruns resteront collectés au porte à porte.

Concernant la réfection du parking en dur, cette action permettra aussi d'optimiser l'espace vélo avec des supports verticaux qui sont aussi mieux sécurisés.

Pour les motos et scooter, en plus des espaces prévus ici, la commune a déjà ajouté une zone au chemin de la Judée - parking du collège.

Il y aura 29 places autos publiques (macaron) et 10 places réservées pour l'administration communale. En sus, il y aura 1 place handicapé et 2 places avec borne de recharge électrique, une de ces places étant également une place utilisable pour les handicapés le cas échéant.

La position adéquate de la borne de recharge électrique sera définie de concert avec l'entreprise d'installation. Cette borne est prévue sans câble afin de limiter les déprédations.

La zone de parking étant réalisée en pavé et tranchées drainantes afin d'infiltrer l'eau de pluie sur place, également la distribuer pour la végétation du parking.

Les arbres de la zone centrale du parking sont remplacés et plantés dans des cuves plus larges à même de favoriser la croissance de ceux-ci pour une plus grande couverture, limitant ainsi les îlots de chaleur.

Un marquage du sol dans une teinte différente depuis le trottoir du chemin du Village définit et sécurise le cheminement piéton.

Et finalement sur la création d'un parking aménagé de 66 places dans la zone de verdure.

Toute la zone concernée sera recouverte de grilles-gazon en polyéthylène, afin de garder l'engazonnement en bon état et de permettre un usage par tous les temps.

L'accès au parking se fera à travers le parking en dur de la Maison de commune. Il est contrôlé par des bornes escamotables. L'accès actuel sera bloqué par des bacs lourds qui ne seront retirés que pour des manifestations exceptionnelles – ou installations spéciales.

De plus, des arbustes seront plantés entre les arbres actuels afin de bloquer l'accès automobile sauvage le long du chemin du Village.

Des potelets amovibles seront disposés en périphérie de la zone de parcage afin de la délimiter de manière visible. Une pré-installation électrique permettra le cas échéant d'amener un éclairage supplémentaire – pas jugé nécessaire à ce jour.

Les travaux de ce préavis sont prévus dès Janvier 2024, selon les conditions météo ainsi que le conseil du pédologue - Spécialiste des sols.

Position de la CT :

La CT voit d'un bon œil l'amélioration de l'offre 2 roues et l'aménagement des places vélos. Egalement très positive concernant l'aménagement de places de recharges pour voitures électriques.

Pour l'écopoint il est bien dimensionné sachant l'affluence constante autour du petit lac. La suppression de container le long des pavillons scolaires est également une bonne chose.

L'aménagement pour un parking tout temps sur la zone herbeuse est un progrès tant esthétique que pratique. De même, il est juste de ne pas investir dans des candélabres car il n'est pas établis que plus d'éclairage soit nécessaire.

Au final, la CT à l'unanimité, recommande donc d'accepter ce crédit de construction.

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 43 - 2023, adopté en séance du 16 octobre 2023;
- ouï le rapport de la Commission Technique;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal No 43-2023 « Réaménagement du parking de la Maison de commune et d'un écopoint avec conteneurs enterrés ».

Pour la Commission Technique :



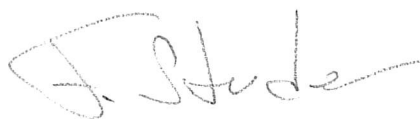
Aurélie Fayet



Jean-Claude Progin



François Morier - Président



François Studer

Christian Trinca Colonel



Gaétan Möckli



Gabriel Racciatti - Rapporteur

Romanel, le 14 novembre 2023